



MEYLAN BANDO KICK-BOXING

Boxe Birmane | Boxe Américaine (Full-Contact) | Kick-Boxing | Muay-Thai | Bando (Self-défense) | Lutte Birmane

www.meylanbando.fr contact@meylanbando.fr Association créée le 25-06-98 / N° agrément sport : 38 10 018

Affilié au Comité de Bando et Boxe Birmane de la FFKM-DA (fédération délégataire)

Président : Girard J-Marc, 1 av. du Vercors 38240 Meylan / jeanmarcgirard@free.fr / 06 64 98 60 87

Photo d'identité ou copie

Aagrafer

(Pour les nouveaux inscrits)

- MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE (y compris l'adresse e-mail)
- LES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE COMPLET POUR L'INSCRIPTION.

INSCRIPTION SAISON 20__-20__

H F Demande de facture

NOM : _____

PRÉNOM : _____

Si vous avez déjà été inscrit : année de la dernière inscription (exemple 2018/2019) : _____/_____

ATTENTION : pour les résidents grenoblois, la licence sera prise au GUC BANDO KICK BOXING sauf demande particulière

COORDONNÉES ET INFORMATIONS :

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ Nationalité : _____

Mineur à la date d'inscription : oui non

ADRESSE PERSONNELLE :

N°: _____ Rue _____

Compléments d'adresse : _____

Code postal: _____ Ville : _____

TÉL. 1 : _____

E-mail : _____@_____

l'adresse du club est contact@meylanbando.fr. Si vous ne recevez aucun message de notre part, veuillez-nous en informer par mail.

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT : (tuteur légal pour les mineurs)

TÉL 1 (obligatoire) : _____ M. Mme/Mlle _____

TÉL 2 (facultatif) : _____ M. Mme/Mlle _____

PIECES A FOURNIR AVEC CETTE DEMANDE :

- COPIE DU CERTIFICAT MÉDICAL** AVEC LES MENTIONS SUIVANTES :
 - « NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU BANDO KICK-BOXING »
 - « EN COMPÉTITION » POUR LES PERSONNES INTERESSÉES
- AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS** (à remplir ci-dessous – datée et signée)
- PHOTO D'IDENTITÉ** pour les nouveaux adhérents ou une photocopie de qualité à agrafer.
- POUR LES ETUDIANTS / CHOMEURS
 - PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'ETUDIANT / CARTE D'AYANT DROIT.
- COMPETITION** fournir la photocopie recto de la carte d'identité (supplément de 15€ lors de l'inscription)

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS :

Je soussigné(e) _____ en tant que : père, mère, tuteur ou représentant légal, de _____ l'autorise à participer aux activités de l'association sportive Meylan BKB pour la saison 20__-20__.

Photographies : J'autorise, Je n'autorise pas, Meylan Bando Kick-Boxing à photographier mon enfant durant la pratique du Bando, à l'entraînement ou en compétition, et à utiliser ces images sur le site internet (www.meylanbando.fr / www.bando.fr) ou sur des panneaux d'informations lors de manifestations publiques (Forum des Associations, compétitions) dans le but de promouvoir la discipline.

Fait à _____ le ____ / ____ / _____ Signature du représentant légal : _____



MEYLAN BANDO KICK-BOXING



Boxe Birmane | Boxe Américaine (Full-Contact) | Kick-Boxing | Muay-Thai | Bando (Self-défense) | Lutte Birmane

www.meylanbando.fr contact@meylanbando.fr Association créée le 25-06-98 / N° agrément sport : 38 10 018

Affilié au Comité de Bando et Boxe Birmane de la FFKM-DA (fédération délégataire)

Président : Girard J-Marc, 1 av. du Vercors 38240 Meylan / jeanmarcgirard@free.fr / 06 64 98 60 87

TARIFS :

Salarié	250€	
Étudiant / lycéen	190€	
-15 ans	150€	
Compétiteur	+15€	
2eme inscrit de la même famille (au 1 ^{er} trimestre) <i>Nom du premier inscrit :</i> _____	-40€	
 Carte Tattoo (collégiens / collégiennes : 60€) : N° de carte _____	-60€	
 Pass'Régiion (lycéens : 30€ / lycéennes : 60€): N° de carte _____	-30€ (lycéens)	
	-60€ (lycéennes)	
TOTAL		

TYPE DE PAIEMENT :

En espèces : dans une enveloppe avec le nom de l'adhérent	
------------------------------------------------------------------	--

En chèque(s) à l'ordre du « Meylan Bando Kick-Boxing » : (Multiples de 10 ou 5 €) (nom de l'adhérent / date encaissement / au dos du chèque)			
Nom de l'émetteur	Banque	Date souhaitée d'encaissement Mois / Année	Montant
1. chèque _____	_____	__ / ____	
2. chèque _____	_____	__ / ____	
3. chèque _____	_____	__ / ____	

SIGNATURE ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

- * Tout élève doit se présenter aux cours avec la tenue d'activité requise - corps et vêtements propres.
- * J'ACCEPTÉ ET JE M'ENGAGE À RESPECTER LE RÈGLEMENT DU MEYLAN BKB SOUS PEINE D'EXCLUSION.
- * Le règlement intérieur est affiché, et également accessible sur le site du club (onglet « Club » rubrique « Je veux m'inscrire ») ou adressé sur simple demande. Vous y trouverez la liste du matériel nécessaire, et ce qui concerne les certificats médicaux, notamment en compétition.
- * Contactez-nous si vous ne désirez pas l'assurance fédérale, ou si vous désirez une assurance complémentaire.

Date : ____/____/____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » : _____

www.meylanbando.fr



REGLEMENT INTERIEUR :

Ce **règlement** concerne tous les adhérents du *Meylan B.K.B.* ainsi que les clubs ayant une entente avec celui-ci. Le *Meylan B.K.B.* accueille les clubs faisant une demande, après acceptation du bureau du club.

Le *Meylan B.K.B.* est affilié à une Fédération agréée pour l'enseignement des Arts Martiaux Birmans.

Pour être **adhérent** au *Meylan B.K.B.*, il faut en faire la demande et être à jour de sa cotisation.

Le **siège social du Club** est à Meylan.

Le club est géré par son propre conseil d'administration (comité directeur), élu lors de l'assemblée générale annuelle.

Les membres du **comité directeur** sont élus pour quatre ans. Les entraîneurs sont invités à toutes les réunions du club, ainsi que les personnes assurant des fonctions au club.

Tout membre du *Meylan B.K.B.* peut faire partie du C.D. s'il en exprime la demande par écrit au président un mois avant l'assemblée générale.

Pour être éligible au comité directeur du club, il faut :

- Avoir plus de six mois d'ancienneté au club

- Avoir 16 ans révolus le jour de l'élection, sauf pour les postes de président, trésorier ou secrétaire général pour lesquels il faut être majeur le jour de l'élection.

Toutes les **activités** du *Meylan B.K.B.* concernent les sports de combat et les arts martiaux. Seules pourront s'entraîner les personnes aptes physiquement ayant fourni un **certificat médical** en début de chaque saison avec la mention écrite de « non contre-indication à la pratique des sports de combat et des arts martiaux » suivi de « et en compétition » pour les compétiteurs. Les compétiteurs doivent faire remplir leur passeport sportif par leur médecin (spécialisé en **médecine du sport**).

Les mineurs devront fournir une **autorisation parentale** pour pouvoir pratiquer.

Les compétiteurs inscrits en championnat doivent signer un **engagement** et fournir un **chèque de caution**.

Tenue vestimentaire obligatoire : kimono noir pour la pratique du BANDO ; pour la BOXE BIRMANE, pantalon de boxe noir ou short de boxe noir. Le haut, un tee-shirt ou un débardeur doit être noir (sans inscriptions publicitaires) pour la pratique de la Boxe (et pour le Bando avec accord de l'enseignant). La couleur du club est le noir, avec parements et bandes bleus.

Aucun assaut ne sera autorisé sans les **protections obligatoires** : protège-dents, jambières avec dessus de pied, gros gants (adultes : 14 à 16 onces), coquille pour les garçons, protège-poitrine pour les filles.

Chaque élève s'engage à respecter le **protocole** (annexe) :

-Tout élève doit se présenter aux cours dans des conditions d'**hygiène** corporelle et vestimentaire correcte. Les **bijoux** sont interdits dans les cours, et les **ongles** des pieds devront être coupés courts. Le port de bandes ou mitaines est obligatoire pour le prêt de gants. Les pratiquants transpirants abondamment, lors d'un travail au sol, devront protéger le sol par une **serviette**, voire essuyer les gouttes de sueur, lors des exercices (glissades dangereuses et règles d'hygiène).

-Le **salut** est obligatoire en entrant dans la salle et en sortant, ainsi qu'individuellement à un 1^{er} niveau et plus ainsi qu'aux entraîneurs.

-Les élèves doivent respecter les **horaires**, et l'accès au cours des retardataires reste à l'appréciation de l'entraîneur.

Lieux des entraînements :

- À Meylan, soit au gymnase des Buclos (salle avec tatami) soit au gymnase du lycée du Grésivaudan (petite salle).
- Dans les gymnases avec lesquels le club de Meylan est en collaboration.

Pas d'entraînement durant les périodes de **congés** scolaires et universitaires, sauf avis des entraîneurs.

La **cotisation** est annuelle, et comprend la licence-assurance individuelle de la Fédération à laquelle le club est affilié. Il y a possibilité de prendre une assurance complémentaire. Le **paiement de la cotisation** peut être étalé sur plusieurs mois, mais l'ensemble des chèques doit être remis au départ de l'adhésion.

Le certificat médical est obligatoire dès la 1^{ère} séance.

La pratique des A.M.B. ne devra s'exercer qu'au sein du club durant les entraînements, démonstrations, compétitions ou stages. Le club dégage toute **responsabilité** au cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de ce sport dans ce cadre précis.

Les membres du bureau directeur se réservent le droit d'accepter, de refuser ou d'expulser l'un de ses adhérents sur simple avis verbal, en cas de non-**respect** du présent règlement.

Ce règlement ne peut être **modifié** sans l'approbation de l'assemblée générale.

AG du 16 novembre 2010.

Pour les premiers entraînements :

- **Copie** du certificat médical OBLIGATOIRE « **NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU BANDO KICK-BOXING** »
- Pour les mineurs, une autorisation écrite parentale (la présence d'un tuteur est désirée au 1er cours pour les 10/15ans)
- Une tenue de sport, une bouteille d'eau, une serviette pour s'essuyer durant la pratique

MATERIEL :

- Matériel obligatoire pour les entraînements : gants, protège tibias-pieds, protège dents, et coquille pour les garçons.
Matériel facultatif : coquille et protège poitrine pour les filles, mitaines, bandes, gants de sacs, casques, plastrons...
- Ps : Taille minimum des gants : enfants 8/10 OZ - filles 10/12 Oz - hommes 14/20 OZ
- Les enseignes suivantes proposent des packs de base entre 60€ et 80€ :
 - **Tigre et Dragon** - 18 Rue Jules Flandrin, 38100 Grenoble
 - **SFJAM NORIS** - 1 Rue de Mayencin, 38610 Gières
- Pour la tenue : un teeshirt club vous est fourni avec l'inscription. Les teeshirts supplémentaires coutent 10€, et les shorts club 30€.

Compétiteurs : <https://ffkmda.org> => en bas à droite : « téléchargez vos documents »

- Touches contrôlées (light contact enfants-adultes)
 - L'original du certificat médical avec la mention de non contre-indication à la pratique des sports de contact **en compétition**
- Plein contact (ceinture verte adultes avec accord de l'entraîneur)
 - L'original du certificat médical avec la mention de non contre-indication à la pratique des sports de contact **en compétition avec transfert d'énergie à l'impact**
 - ECG de repos interprété, valable 1 an
 - Un fond d'œil 3 miroirs, valable 1 an
 - Un examen neurologique et de la santé mentale, valable 1an (peut être réalisé par le généraliste)

Paiement échelonné :

Vous pouvez faire **3 chèques** en inscrivant le mois d'encaissement au dos. Un chèque sera encaissé le 1^{er} mois de votre inscription, et le dernier chèque sera encaissé au plus tard en avril. Diviser le montant des chèques de façon qu'ils finissent par 0 ou par 5, merci.